



PROCÈS-VERBAL

#4 de l'assemblée publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par vidéoconférence, le **MERCREDI 11 MARS 2026** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Aref Salem, président du conseil d'administration

Madame Effie Giannou, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alex Bottausci, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Boucher, membre du conseil d'administration

Monsieur Dominic Perri, membre du conseil d'administration

Madame Mercedes Plante, membre du conseil d'administration

Monsieur Jocelyn Pauzé, membre du conseil d'administration

Madame Julie-Pascale Provost, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Gariépy, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Aref Salem, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et monsieur André Porlier, secrétaire corporatif adjoint. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle treize (13) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 40.

À 18 h, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

La directrice générale fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2026-022 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2026

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Gariépy
APPUYÉ par madame Effie Giannou

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2026-023 APPROUVER LES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ TENUE LE 29 JANVIER 2026 ET DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ TENUE LE 4 FÉVRIER 2026

PROPOSÉ par monsieur Dominic Perri
APPUYÉ par monsieur Sylvain Le May

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier les **PROCÈS-VERBAUX** de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société tenue le 29 janvier 2026 et de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société tenue le 4 février 2026.

CA-2026-024 ADJUGER UN CONTRAT
ITI INC.
ACQUISITION DE SUPPORT ET LICENCES CISCO
6000037902

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Le May
APPUYÉ par madame Mercedes Plante

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjudger à **ITI INC.** un contrat d'acquisition de support et licences Cisco, pour la période du 16 mars 2026 au 15 mars 2029, au montant de **1 028 219,23 \$**, plus les taxes de **153 975,83 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 182 195,06 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public et à la soumission produite par l'adjudicataire (6000037902).

	IMPUTATION
Centre	77620
Compte	552170

CA-2026-025 AUTORISER LA CESSION DU CONTRAT
SYMETRI CANADA INC.
ACQUISITION DE LOGICIELS POUR DESSINS TECHNIQUES ET MODÉLISATION BIM
6000037301

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Le May
APPUYÉ par madame Mercedes Plante

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la cession par **15381100 Canada Inc.** du contrat d'acquisition de logiciels pour dessins techniques et modélisation BIM, dont elle est l'Adjudicataire à **SYMETRI CANADA INC.**, selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet de convention de cession joint à la présente (6000037301).

CA-2026-026 OCTROYER UN CONTRAT
SYSTÈMES PSPC CANADA
SERVICES DE MISE À NIVEAU ET MAINTENANCE DU SYSTÈME RADIO
6000038053

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies et de la directrice exécutive - Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Jocelyn Pauzé
APPUYÉ par madame Catherine Boucher

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'octroyer à **SYSTÈMES PSPC CANADA** un contrat de services de mise à niveau du système radio bus, pour la période du 18 mars 2026 au 17 mars 2028, au montant de **11 513 046,21 \$**, plus les taxes de **1 724 078,67 \$**;
 - 2° d'octroyer à **SYSTÈMES PSPC CANADA** un contrat de services de maintenance du système radio bus, pour la période du 18 mars 2027 au 31 décembre 2032, au montant de **2 226 329,40 \$**, plus les taxes de **333 392,83 \$**;
 - 3° d'autoriser les signataires de la STM à apporter ou consentir toute modification mineure qui serait substantiellement conforme au projet d' « Entente-cadre » joint en annexe afin de donner pleinement effet à la présente demande;
 - 4° d'autoriser la directrice générale et la secrétaire corporative à signer tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la résolution;
 - 5° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **15 796 847,11 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du projet d' « Entente-cadre » daté du 23 février 2026 (6000038053).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Centre			77640
Compte	568230	568230	552170
Ordre interne	GPM.600001.10.30.30.03	GPM.600001.10.30.30.04	
Règlement d'emprunt	R-220	R-220	
Montants	12 938 533,18 \$	298 591,70 \$	2 559 722,23 \$

CA-2026-027 OCTROYER UN CONTRAT
SIGMA RH SOLUTIONS INC.
ACCÈS À UNE SOLUTION INFONUAGIQUE (SAAS)
6000039404

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Jocelyn Pauzé
APPUYÉ par madame Catherine Boucher

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- d'octroyer à **SIGMA RH SOLUTIONS INC.** un contrat de service pour l'accès à une solution infonuagique (SaaS) pour une période de 36 mois, du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2029, au montant de **938 000 \$**, plus les taxes de **140 465,50 \$**;

pour un montant maximum pour la Société de **1 078 465,50 \$**, toutes taxes actuelles incluses, le tout selon les termes et conditions des documents contractuels (6000039404).

	IMPUTATION
Centre	39100
Compte	552170

CA-2026-028 ADJUGER UN CONTRAT
ENGLOBE CORP.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES
ENVIRONNEMENTALES ET GÉOTECHNIQUES
6000037596

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification et entretien

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Julie-Pascale Provost
APPUYÉ par madame Effie Giannou

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **ENGLOBE CORP.**, un contrat pour des services professionnels pour la réalisation d'études environnementales et géotechniques pour la période du 12 mars 2026 au 11 mars 2029, au montant de **2 368 275,00 \$**, plus les taxes de **354 649,18 \$**;
 - 2° d'autoriser une enveloppe supplémentaire de 5 % pour les ajustements de prix prévus au contrat de **118 413,75 \$**, plus les taxes de **17 732,46 \$**, pour un montant maximum de **136 146,21 \$**, toutes taxes incluses;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 859 070,39 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public et à la soumission produite par l'adjudicataire (6000037596).

	IMPUTATION
Centre	Divers
Compte	551160

CA-2026-029 ADJUGER UN CONTRAT
CIMA+ S.E.N.C.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR DIVERS MANDATS EN STRUCTURE, GÉNIE CIVIL
ET GÉOMATIQUE
6000037124

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification et entretien

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Julie-Pascale Provost
APPUYÉ par madame Effie Giannou

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **CIMA+ S.E.N.C.** un contrat de services professionnels pour divers mandats en structure, génie civil et géomatique, pour la période du 9 mars 2026 au 8 mars 2029, au montant de **2 565 630,00 \$**, plus les taxes de **384 203,09 \$**;
 - 2° d'autoriser une enveloppe supplémentaire de 5 % pour les ajustements de prix prévus au contrat de **128 281,50 \$**, plus les taxes de **19 210,16 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **3 097 324,75 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission produite par l'adjudicataire (6000037124).

	IMPUTATION
Centre	Divers
Compte	551590
Ordre interne	Divers

CA-2026-030 NOMINATION D'UN MEMBRE EXTERNE À UN COMITÉ TECHNIQUE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
RÉSOLUTION CA-2026-018

VU le rapport du secrétaire corporatif adjoint

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Gariépy
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de nommer une personne qui siégera à titre de membre externe du comité technique Service à la clientèle et accessibilité universelle du conseil d'administration de la Société, laquelle est désignée dans la liste paraphée par le secrétaire corporatif de la Société qui est jointe à la présente recommandation pour en faire partie intégrante;
 - 2° que cette nomination :
 - est complémentaire à la résolution CA-2026-018, adoptée le 4 février 2026, concernant la nomination des membres des comités techniques du conseil d'administration de la STM;
 - reste effective jusqu'à sa modification par une résolution du conseil d'administration de la Société.

CA-2026-031 CONFIRMATION DES MEMBRES AU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (1992) RÉSOLUTIONS CA-2025-043 ET CA-2025-130

VU le rapport de la directrice exécutive - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Gariépy
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de modifier la résolution CA-2025-130, adoptée le 12 novembre 2025, afin de confirmer que les membres siégeant au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992) sont : mesdames **Nathalie Clément, Marie-Hélène Daigle, Julie Deschênes, Isabelle Gagnon, Alexandra Losier** ainsi que messieurs **David Chagnon, Denis Chalut, Louis-Samuel Cloutier, Joël Dupré, Étienne Paradis** et madame **Marie-Claude Léonard**, directrice générale, qui est d'office membre et présidente de ce Comité;
 - 2° de confirmer que la nomination de monsieur **Étienne Paradis** au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992) par la résolution CA-2025-043 demeure en vigueur, et ce, sans interruption depuis le 7 mai 2025;
 - 3° que la présente résolution modifie la résolution CA-2025-130 adoptée le 12 novembre 2025.

CA-2026-032 MANDAT POUR LA MISE EN VALEUR ET LE DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA STM

VU le rapport de la directrice de projet exécutive – Projet ligne bleue et de la directrice exécutive - Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Gariépy
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Société de transport de Montréal (STM) et la société en commandite Transgesco visant à confier à cette dernière le mandat d'agir dans le cadre de la mise en valeur et du développement du patrimoine immobilier de la STM, le tout conformément aux modalités prévues au projet d'entente joint en annexe;
 - 2° d'autoriser les signataires à accepter toute modification mineure et non substantielle au projet d'entente et qui n'est pas incompatible avec la présente recommandation.

CA-2026-033 CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MOBILIS IMMOBILIER

VU le rapport de la directrice de projet exécutive – Projet ligne bleue et de la directrice exécutive - Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Gariépy
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser la société en commandite Transgesco afin que cette dernière procède à la constitution d'une société par actions dont l'objet comportera la gestion en tant que commandité d'une société en commandite à être créée;
 - 2° d'autoriser la STM à s'associer en tant que commanditaire avec la société par actions décrite ci-avant agissant en tant que commandité, pour la création d'une nouvelle filiale immobilière, sous la forme de société en commandite nommée : Société en commandite Mobilis immobilier (« Mobilis immobilier S.E.C.») qui pourra mettre en place des agencements corporatifs afin de permettre la réalisation de projets immobiliers sur des immeubles excédentaires de la STM;
 - 3° d'autoriser le secrétaire corporatif et la directrice générale de la STM, agissant conjointement, à procéder à la constitution et à l'immatriculation de Mobilis immobilier S.E.C., à s'adjoindre toute personne afin d'effectuer toute démarche, accomplir toute formalité légale et rédiger toute entente pour donner plein effet aux présentes résolutions et assurer la mise en œuvre opérationnelle de Mobilis immobilier S.E.C. ainsi que signer tous les documents utiles ou nécessaires.

CA-2026-034 PERMETTRE LA PARTICIPATION DE MOBILIS IMMOBILIER S.E.C. ET TRANSGESCO S.E.C. À CONSTITUER AVEC UN PARTENAIRE UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SUR LE SITE LACORDAIRE

VU le rapport de la directrice de projet exécutive – Projet ligne bleue et de la directrice exécutive - Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Gariépy
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

La présente résolution est conditionnelle aux décrets et autorisations gouvernementaux à venir ainsi qu'à la ratification du projet Lacordaire par le Conseil d'administration de la STM.

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser la Société en commandite Transgesco (« Transgesco S.E.C. ») afin que cette dernière procède à la constitution d'une société par actions avec un partenaire privé dont l'objet comportera la gestion en tant que commandité d'une société en commandite à être créée dans le projet Lacordaire afin d'effectuer le développement et la gestion sur le site Lacordaire;
 - 2° d'autoriser la STM via Mobilis immobilier S.E.C. à s'associer en tant que commanditaire avec un partenaire privé et la société par actions décrite ci-avant agissant en tant que commandité, pour la création d'une filiale immobilière, sous la forme de société en commandite nommée : Société en commandite Lacordaire (« Lacordaire S.E.C. ») qui effectuera la réalisation du projet immobilier sur le site Lacordaire. La nomination de la société à créer restant à confirmer, elle est nommée « Lacordaire S.E.C. » dans le présent document;
 - 3° d'autoriser le secrétaire corporatif et la directrice générale de la STM, agissant conjointement, à procéder à la constitution et à l'immatriculation de Lacordaire S.E.C., à s'adjoindre toute personne afin d'effectuer toute démarche, accomplir toute formalité légale et rédiger toute entente pour donner plein effet aux présentes résolutions et assurer la mise en œuvre opérationnelle de Lacordaire S.E.C. ainsi que signer tous les documents utiles ou nécessaires.

CA-2026-035 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés.

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 05.

Les résolutions CA-2026-022 à CA-2026-035 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporatif adjoint

AREF SALEM

ANDRÉ PORLIER

PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE PUBLIQUE
LE MERCREDI 11 MARS 2026 À 17 H 30

QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision ni modification.

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

QUESTION 1

Lucie Dufour

L'arrêt de la rue Atateken, entre les rues Saint-Antoine et Viger, sera-t-il bientôt desservi par un autobus? Si c'est le 14, l'horaire sera-t-il prolongé entre autres pour les travailleurs aux horaires atypiques et pour la sécurité des usager-ères? Nous avons déposé une pétition de 160 noms (3 immeubles, 177 logements) au conseil d'arrondissement et nous voulons la déposer à votre conseil ce soir

Le président

Le président réfère la question à monsieur Pascal Rochon, directeur Planification des réseaux.

Monsieur Rochon indique que la STM maintient une communication soutenue avec la clientèle quant aux impacts des mesures de mitigation liés au chantier de la rue Berri. Il ajoute que différents scénarios sont à l'étude dans l'objectif de bonifier le service sur la ligne 14 et diminuer les impacts pour la clientèle. Toutefois, si des ajustements s'avéraient nécessaires, en raison de la complexité de la planification des horaires d'autobus, laquelle doit être réalisée plusieurs mois à l'avance, ceux-ci ne pourraient être réalisés qu'à compter de septembre 2026.

Les questions 2 et 8 sont regroupées puisqu'elles portent sur le même sujet.

QUESTION 2

Sara Villa

En considérant le Rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, comment la STM justifie-t-elle le fait que certaines pièces réparables soient envoyées au rebut ou remplacées par des pièces neuves, malgré les capacités internes de réparation et les objectifs d'efficacité économique et écologique?

QUESTION 8

Alice Mascarenhas

Pourquoi la Société de transport de Montréal (STM) a-t-elle ralenti certaines activités de remise à neuf de pièces alors que ces pratiques sont reconnues pour générer des économies et des bénéfices environnementaux selon le rapport de la Vérificatrice générale de Montréal?

Le président

Le président invite la directrice générale, madame Marie-Claude Léonard, à répondre à cette question.

Madame Léonard indique que la STM a pris acte du Rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal et que son contenu a été intégré à la transformation organisationnelle en cours dans ce secteur depuis 2023. La majorité des recommandations formulées font d'ailleurs déjà l'objet de plans d'action et de suivis d'indicateurs de performance.

Comme le rapport le souligne, la directrice générale fait valoir l'expertise des équipes en fabrication, réparation et remise à neuf de pièces de bus. Elle précise que chaque décision fait l'objet d'analyses rigoureuses portant sur la qualité, la fiabilité et la sécurité du service ainsi que sur la capacité de financement. Concernant le ralentissement de certaines activités de remise à neuf de pièces, madame Léonard explique que la STM vise assurer une gestion optimale de ses inventaires en limitant le nombre de pièces entreposées en fonction du besoin actuel et en évitant ainsi l'accumulation excessive de pièces nécessaires que dans plusieurs mois.

QUESTION 3

Jean Luc Malo
Jean-Paul Lahaie
Charlotte Cordier

La refonte du réseau d'autobus diminuera le service de façon considérable à l'Hôpital du Sacré-Cœur qui accueille 100 000 malades annuellement. Il sera l'hôpital général le moins bien desservi par la STM. Le bus 69 qui passe aux 10 min sera remplacé par le 79 aux 30 min. Nous demandons à la STM de modifier cette décision et proposons une option simple pour le nouveau trajet du 69 (nous contacter).

Le président

Le président réfère la question à monsieur Pascal Rochon, directeur Planification des réseaux.

Monsieur Rochon indique que la STM a discuté de ces changements avec le CIUSSS et l'Arrondissement afin de comprendre leurs préoccupations et d'expliquer les raisons motivant ces modifications. Au terme de ces discussions, la STM a obtenu leur aval pour procéder au scénario présenté.

Ces ajustements visent à bonifier l'accès au REM pour la population d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, tout en concentrant l'offre de service bus sur les axes plus achalandés autres que le boulevard Gouin. Il souligne que la fréquence de la nouvelle ligne 79 est calibrée en fonction de l'achalandage observé et dans le respect des normes de service de la STM. Il ajoute qu'une vigie sera assurée et que, si jugé nécessaire, des ajustements pourraient être apportés. Pour terminer, il mentionne que la clientèle peut également accéder à l'hôpital via les lignes 64, 117 et 180.

QUESTION 4

Philippe Paré

Why are you removing the 485 but keeping the 470. the reason given for the 485 is that your out of cash and there's other lines that can do the trip. Meanwhile the 470 still exist when its replaceable with the 72, 215, 225, 216 as well as the rem to Montpelier. if you insist that your missing money for the 485, then axe the 470 as well. second question: why do assume we do not exist past 21:00?

Le président

Le président réfère la question à monsieur Pascal Rochon, directeur Planification des réseaux.

Monsieur Rochon explique que la ligne 470 répond à trois objectifs principaux, notamment assurer la liaison entre l'ouest de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la station Fairview-Pointe-Claire pour les correspondances bus et REM, offrir une solution de redondance en cas d'instabilité du REM, et permettre aux usagers de l'Ouest qui transitent par la station Fairview-Pointe-Claire de rejoindre rapidement la station Côte-Vertu. Il souligne que le temps de parcours de cette ligne est significativement réduit (environ 30 minutes) comparativement à d'autres lignes existantes. Il précise également qu'une proportion importante d'usagers continuera d'avoir avantage à utiliser la ligne orange. Par ailleurs, la ligne 485 bénéficie d'un financement temporaire lié aux travaux de l'échangeur Turcot, qui prendra fin avec la mise en service de l'antenne Anse-à-l'Orme du

REM. Pour terminer, dans le souci de mieux desservir la clientèle, le service en soirée de plusieurs lignes de bus a été bonifié par la prolongation des heures de service.

QUESTION 5

Joseline Mariline

why are you purposely making transit worst in the West Island past 9pm? almost every local lines just die after 9pm meanwhile the rem will keep operating until 1am. if you wish for us to you know use transit instead of driving out of necessity from the fact that you are going to offer a miserable service then offer actual service instead of discriminating us compared to the borough of Ville-Marie.

Le président

Le président réfère la question à monsieur Pascal Rochon, directeur Planification des réseaux.

Monsieur Rochon indique que, dans le cadre de la refonte, le service en soirée a été étendu sur six lignes dans l'Ouest de l'Île, tandis que deux lignes moins achalandées subissent une réduction de service en soirée afin de concentrer les ressources sur les lignes les plus fréquentées. Ainsi, un plus grand nombre d'usagers de l'Ouest de l'Île peut bénéficier d'un service en soirée, quatre lignes ayant été ajoutées. Une vigie sera assurée sur le service et certaines lignes pourraient voir leurs heures prolongées ultérieurement, si des fonds sont disponibles au budget. Il rappelle que la répartition des ressources est établie en fonction de l'achalandage et que le secteur de Ville-Marie constitue un bassin de clientèle particulièrement important.

QUESTION 6

Jiselaine Penelope

in the spirit of the refonte, you called "Favoriser des services fréquents" & "Offrir des correspondances efficaces". please thus explain how you consider forcing transfers from 1 bus to another when both lines are on half hour frequency and regularly horribly timed together where you are now forced to wait at worst an hour+ to transfer from 1 bus to another instead of keeping the old service.

Le président

Le président réfère la question à monsieur Pascal Rochon, directeur Planification des réseaux.

Monsieur Rochon explique que très peu de lignes verront leur fréquence réduite. Certains choix ont toutefois été nécessaires pour optimiser le service, entraînant des correspondances, principalement entre lignes fréquentes ou entre une ligne fréquente et une ligne qui l'est moins. Il peut subsister quelques correspondances entre lignes peu fréquentes, compte tenu de l'étendue du territoire desservi. Dans l'ensemble des lignes de la Refonte (Centre-Nord et Ouest-de-l'Île), le nombre de correspondances entre autobus a été réduit de 14 000, soit 8 %, et que 15 lignes bénéficient d'une offre bonifiée dans ces secteurs.

QUESTION 7

Mathieu Blanchette

Les bus papineau 45 et 445 sud sont en surcharge le matin à la hauteur Rosemont et Plateau trop plein pour y monter et le suivant encore ultra plein, on embarque en se compressant. Classe sardine. Depuis 3 ans, on fait de plaintes. C'est une voie réservée de bus, et la 45 est une ligne de bus fréquente! Pouvez vous doubler le nombre de bus ou mettre les bus articulés? inacceptable comme service.

Le président

Le président réfère la question à monsieur Pascal Rochon, directeur Planification des réseaux.

Monsieur Rochon indique que la problématique a été constaté et que la situation sera analysée afin d'apporter, sur la base de l'achalandage observé, les ajustements de service nécessaires aux lignes 45 et 445. Toutefois, comme mentionné auparavant, en raison de la complexité inhérente à la planification des horaires d'autobus, ces ajustements ne pourront être mis en opération que lors du prochain exercice de révision de la planification, dans quelques mois. Afin d'atténuer les inconvénients pour la clientèle dans un délai raisonnable, la possibilité d'ajouter du service de manière ponctuelle sera évaluée.

QUESTION 9

Robert Lesage Bonjour Question : est-ce que la STM peut s'engager à protéger le corridor de mobilité Henri-Bourassa et ce, dans sa totalité, contre toutes tentatives de retour en arrière par l'administration municipale actuelle? Nous savons que la mairesse d'Ahuntsic voudrait réduire les périodes horaires pour les voies réservés pour bus pour permettre le stationnement de véhicules privés. Merci

Le président Le président invite monsieur Pascal Rochon, directeur Planification des réseaux, à répondre à la question.

Monsieur Rochon explique que le projet du SRB Henri-Bourassa, intégré au corridor de mobilité durable, a été précédé de consultations publiques et qu'il contribue à l'amélioration du service de bus sur cet axe stratégique. Compte tenu de l'achalandage élevé dans ce secteur, des voies réservées efficaces sont indispensables pour assurer un service fiable, ponctuel, rapide et sécuritaire, tout en maintenant la priorité d'offrir un service de qualité en collaboration avec les communautés locales.

QUESTION 10

Caroline Malcolm L'imposition par la STM du bus 211X, malgré les 324 signatures de résidents opposées à ce tracé, est absurde. La STM prévoit pourtant seulement 160 trajets par jour pour 24 grands autobus dans un quartier résidentiel. Cela représente seulement 7 personnes par autobus d'une capacité de 70, soit un taux d'utilisation de 5 %. C'est tout simplement ridicule et absurde ! SVP arrêtez!

Le président Le président réfère la question à monsieur Pascal Rochon, directeur Planification des réseaux.

Monsieur Rochon indique que plusieurs échanges se sont tenus à propos de cette modification et que la STM maintient qu'elle demeure bénéfique. La nouvelle ligne 211X permettra de desservir plus de 2 600 citoyens de Beaconsfield en leur donnant accès au réseau d'autobus. Il précise également qu'en ce qui concerne le potentiel d'achalandage, le chiffre évoqué de 160 personnes ne considère que ce secteur. Comme d'autres zones sont desservies par cette même ligne, l'achalandage total sera donc plus élevé, tout en respectant les normes établies. De plus, plusieurs résidents ont exprimé leur intérêt pour ce service et souhaiteraient qu'il soit offert tout au long de la journée.

QUESTION 11

Rachel Samson Est-ce que la STM prévoit un détour du 14 pour desservir et accommoder les résident-e-s de l'arrêt d'autobus 30 coin Atateken/St-Antoine, avec des heures de passage prolongées entre 5 et 23h – c'est un secteur enclavé, sans aucun service de proximité, avec enjeux de sécurité pour les femmes, personnes avec handicap, aînés et travailleuses qui doivent marcher le soir, retour du travail ou épicerie ?

Le président Le président réfère la question à monsieur Pascal Rochon, directeur Planification des réseaux.

Monsieur Rochon mentionne avoir communiqué avec les citoyens concernés afin de mieux comprendre leurs besoins. Il souligne que la STM travaille activement à l'amélioration de la situation pour septembre 2026, échéancier nécessaire en raison de la planification des horaires qui doit être effectuée plusieurs mois à l'avance. Certaines solutions sont actuellement à l'étude afin de bonifier le service dans ce secteur et d'offrir un horaire sur une période plus étendue. L'objectif demeure de veiller à la mise en place des mesures de manière optimale et d'offrir un service plus efficace à l'ensemble de la clientèle.

QUESTION 12

Alain Chalifoux La méthode utilisée par la STM pour calculer le coût interne de fabrication ou de remise à neuf des pièces, incluant une majoration de 75 % pour les frais généraux, reflète-t-elle réellement les coûts économiques, ou risque-t-elle de favoriser artificiellement l'achat de pièces neuves?

Le président

Le président invite la directrice générale, madame Marie-Claude Léonard, à répondre à cette question.

D'emblée, madame Léonard explique que le contenu de cette question fait l'objet de discussion à la table de négociation et ne sera pas commenté plus amplement lors de ce présent conseil.